Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 15 mars 2024

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2024-12

Objet : Autorisation de signature du futur marché public boissons
Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs :

Considérant que le Directeur Général de l'EPCC doit être expressément autorisé par le Conseil d'administration à signer les marchés publics dont le montant est supérieur aux seuils des procédures européennes applicables aux marchés de fournitures et services, à savoir 221 000 € HT (délibération n°23-33 du 22 septembre 2023).

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Autorise le Directeur Général à signer le marché relatif à la fourniture de boissons et mise à disposition de matériels pour le secteur restauration rapide de l'EPCC du Pont du Gard, qui sera passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, sur le fondement des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, avec l'attributaire désigné par la Commission d'Appel d'Offres. Il s'agit d'un marché d'une durée initiale d'un an reconductible une fois, passé avec montant maximum de 150 000€ HT par an.

--*-*-*-*-*-*-*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

--*-*-*-*-*-*-*

Étaient présents :
M. Malavieille, Mme Noguier, M. Pissas, M. Scorsone, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, M. Gibelin, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Cartailler, M. Sauzet, M. Biou, M. Mercier, Mme Harnequaux, M. Mendez-Graf, M. Paoletti.

Avaient donné une procuration écrite :
M. Bouget a donné pouvoir à M. Malavieille, M. Nicolas a donné pouvoir à M. Scorsone, M. Favaron a donné pouvoir à M. Pissas.

Fait à Vers, le 15 mars 2024

Le Président
M. Patrick Malavieille

PONT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-448279844-20240315-2024_12-DE